

Remboursement de prêt immobilier anticipé

Par corinne38110, le 26/06/2010 à 12:11

Bonjour,

Nous avons fait construire une maison en 2002 dans l'Isère. En 2007, nous l'avons revendu car mon concubin a changé d'emploi et donc de lieu de travail. Je précise que ce changement était un choix de notre part.

Nous avons dû payer 3 % de frais de remboursement anticipé sur le crédit que nous avions contracté pour l'achat de cette maison. Or, je viens d'apprendre qu'une loi de 1999 dispense de ces frais lors d'un changement d'emploi.

Je souhaiterais savoir si nous avons un quelconque recours après plus de 2 ans ? Merci pour votre aide.